



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an Deux Mil Vingt Deux, le trente septembre à vingt heures et zéro minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de **Monsieur BONNEVILLE Roger, Maire.**

Présents : Mme DUTOUR Martine, 1^{ère} Adjointe
M. PAGNIE Patrice, 2^{ème} Adjoint
Mme DUBOC Dominique, 3^{ème} Adjointe

M. LEROUGE Christian, M. DESCHAMPS Jean-Yves, Mme TESSIER Laurence,
M. LATHAM Amaury, M. SEHET David, Mme COUVREUR Laëtitia,
Mme BRUMENT Magali, Mme DEROIN Jennifer, Conseillers Municipaux.

Excusés : M. GALLIER Thierry, 4^{ème} Adjoint, qui donne pouvoir à M. PAGNIE Patrice -
M. de BROGLIE Philippe-Maurice qui donne pouvoir à Mme DEROIN Jennifer -
Mme HARANG Vanessa.

Secrétaire de séance : Mme TESSIER Laurence.

DATE DE CONVOCATION : 20/09/2022

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15

RENDU EXECUTOIRE PAR TRANSMISSION EN PREFECTURE LE :

OBJET : REMPLACEMENT DE LA CHAUDIERE DE LA MAIRIE.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que ni l'une, ni l'autre des deux chaudières de la Mairie n'ont pu être remises en service et qu'elles ne peuvent pas non plus être réparées car elles ne sont plus aux normes. Il convient donc de procéder à leur remplacement par une seule et unique chaudière, le fonctionnement de l'installation restant identique (pas de remplacement des vannes de radiateurs). Il présente le devis n° 17723 du 29/09/2022, proposé par la SAS Jean Louis HUET (SIRET 34146815500021), d'un montant de 13 508,50 €HT (16 210,20 €TTC), pour la vidange de l'ensemble de l'installation, la dépose et l'évacuation des chaudières existantes, la modification des tuyauteries, la pose et le raccordement d'une chaudière murale à condensation VIESSMANN Vitodens 200-W, le remplissage et la purge de l'installation, le réglage et la mise en service de la nouvelle chaudière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 voix POUR, décide de retenir le devis n° 17723 proposé par la SAS Jean Louis HUET.

Pour extrait certifié conforme,
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Le Maire, **Roger BONNEVILLE.**

Rendu Exécutoire après Dépôt

en Préfecture

le 04 OCT. 2022

et Publication ou Notification

du

le Maire

